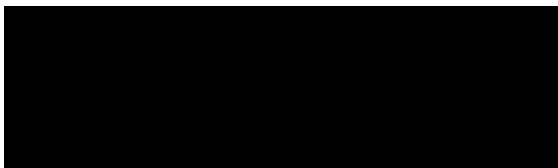


PAR COURRIEL

Québec, le 5 janvier 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.296



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 13 novembre dernier visant à obtenir tout document concernant la prise en charge des femmes enceintes ou ayant des enfants en situation d'itinérance, ainsi que les orientations ministérielles liées à la protection de l'enfance. Plus précisément :

1. Protocoles, directives ou orientations ministérielles en vigueur relatifs à la prise en charge des femmes enceintes ou ayant des enfants en situation d'itinérance, incluant la détection de la grossesse, la prise en charge clinique, les interventions psychosociales et les collaborations intersectorielles.
2. Directives ministérielles concernant la collaboration avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) en lien avec les femmes enceintes ou mères en situation d'itinérance, incluant les lignes directrices ou obligations transmises aux établissements.
3. Existence de programmes, mesures ou financements ministériels destinés spécifiquement à cette clientèle (femmes enceintes ou ayant des enfants vivant l'itinérance).
4. Communications, instructions ou directives transmises par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux établissements du réseau (CIUSSS/CISSS) concernant la prise en charge, la coordination ou les obligations applicables à cette clientèle.

... 2

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre demande. Par ailleurs, un autre document recensé ne peut vous être communiqué puisqu'il contient, en substance, des analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours conformément aux articles 14 et 39 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Également, d'autres documents relèvent davantage de la compétence du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que du centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès. Ainsi, vous devez adresser votre requête aux responsables de l'accès aux documents de ces organismes aux coordonnées suivantes :

CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Maître Élisabeth Plourde

Directrice adjointe des affaires juridiques, relations avec les collaborateurs et gestion de la protection des renseignements personnels et

de l'accès - Volet administratif

305, rue St-Vallier E. C.P. 257

Saguenay (Québec) G7H 5H6

Téléphone : 418 541-5050, poste 200 314

02.ciusss.siege.social.affaires.juridiques@ssss.gouv.qc.ca

CHUM

Madame Julie Bellemare

Accès aux documents-Cheffe de service - Archives médicales Volet accès aux dossiers des usagers

1000, rue Saint-Denis, Pavillon C (Services des archives médicales)

Montréal (Québec) H2X 0C1

Téléphone : 514 890-8328

Télécopieur. : 514 412-7606

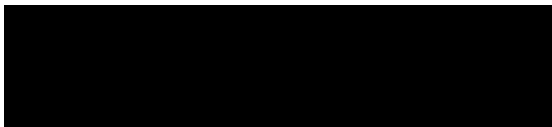
divulcation.archives.chum@ssss.gouv.qc.ca

Par ailleurs, vous pouvez consulter des documents en lien avec votre demande à l'adresse suivante : G26 — Directive ministérielle : Balises cliniques, normes ou directives de la DNPJ

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La responsable de l'accès à l'information,



Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. : 25-GA-00194